

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 08/12/2015

Réception par le Prefet : 08/12/2015

Publication : 11/12/2015



Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

Conseil départemental Haut-Rhin

Extrait des délibérations du Conseil départemental

N° CG-2015-8-6-1

Séance du vendredi 4 décembre 2015

FIXATION DU PRIX DE VENTE D'UN OUVRAGE PUBLIE PAR LE DEPARTEMENT

Présidence de : M. Eric STRAUMANN

PRESENTS :

MM. ADRIAN, BECHT, BIHL, COUCHOT, DELMOND, Mmes DIETRICH, DREXLER, M. GRAPPE, Mme GROFF, MM. HABIG, HAGENBACH, Mme HELDERLE, MM. HEMEDINGER, JANDER, Mmes JENN, KLINKERT, LUTENBACHER, MARTIN, MEHLEN-VETTER, MILLION, MULLER Betty, M. MULLER Lucien, Mmes ORLANDI, PAGLIARULO, RAPP, MM. SCHELLENBERGER, SCHITTLY, Mme VALLAT, MM. VOGT, WITH.

EXCUSES :

Mme FUCHS, Mme SCHMIDIGER, M. TRIMAILLE.

Le Conseil départemental,

- VU l'article L 3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences du Conseil Départemental,
- VU la délibération du Conseil départemental n° CG-2015-6-12-8 du 26 juin 2015, relative à la modification des délégations du Conseil départemental à la Commission Permanente,
- VU la délibération n°CG-2011-3-6-1 du Conseil Général du 23 juin 2011 relative au soutien à l'éducation à l'environnement et à la fixation du prix de vente d'une publication départementale,
- VU l'arrêté n° 2013-00002 DJU portant création d'une régie de recettes après de la Direction des Archives Départementales,
- VU le rapport du Président du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- fixe le prix de vente de l'ouvrage « Arbres remarquables dans le Haut-Rhin – édition 2011 » à 15 € TTC l'unité (prix public) et 9 € TTC l'unité (prix libraire),

- précise que la recette correspondante sera affectée à la régie de recettes de la Direction des Archives Départementales permettant l'encaissement des produits de la vente,
- abroge la délibération n°CG-2011-3-6-1 du Conseil Général du 23 juin 2011 relative au soutien à l'éducation à l'environnement et à la fixation du prix de vente d'une publication départementale.

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Eric Straumann', written over a horizontal line.

Eric STRAUMANN

Adopté à l'unanimité